



## **Liens entre politiques migratoires et politiques de développement**

**Françoise RAOULT<sup>1</sup>**

Les rapports entre migration et développement sont nombreux complexes et n'ont rien de nouveau, toutefois le débat international a changé avec le temps et les politiques, notamment celles de l'Union Européenne, se teintent de l'évolution de ce débat.

Si les recherches quant à l'effet de la migration sur les indicateurs de développement nécessitent encore d'être approfondies, la mobilité internationale est aujourd'hui reconnue comme un facteur de développement.

La question n'est donc plus de savoir si oui, ou non il doit y avoir des articulations entre les politiques migratoires et les politiques de développement, mais de définir clairement ce que l'on entend par « Migration et Développement » et quels sont les objectifs réellement recherchés par les liens établis entre ces politiques.

L'évolution des débats est passée de la logique « plus de développement, pour moins de migration » à « la gestion de la migration pour plus de développement », évolution qui paraît progressiste, mais il faut toutefois rester vigilant à l'utilisation « abusive » de certains discours et au détournement de certains concepts à des fins moins progressistes qu'il n'y paraît.

Il semble en effet, que dans les différentes communications qui ont été récemment publiées (Commission Européenne, Conseil Economique et Social des Nations Unies, Ministres de la Coopération du Benelux), le développement entendu dans « migration et développement », concerne les pays les moins avancés. Par contre derrière le terme « migration », ces mêmes communications évoquent « la gestion des flux migratoires » dans le sens de la limitation des migrations Sud-Nord et de l'ouverture sélective de l'accès au territoire Européen aux catégories de migrants répondant aux besoins du Nord. Et c'est à ce niveau qu'il est essentiel de préciser quels sont les objectifs réellement recherchés par les politiques et les mesures définies.

Il convient, aussi, de considérer que la migration soulève des questions plus complexes sur l'identité, l'équité, la justice sociale et l'universalité des droits de l'homme, dès lors, la gestion de la mobilité internationale doit conduire à l'établissement de politiques visant à maximiser l'impact favorable de la migrations sur le développement et à en minimiser les effets négatifs tant que de d'origine que dans les pays d'accueil

### **La gestion des flux migratoires pour quel développement?**

La gestion des flux migratoires est devenu un aspect important dans le cadre de la coopération entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Or si l'on s'attache à regarder quelles sont les mesures prises dans le cadre de cette coopération - sous entendue au développement des pays les moins avancés - on peut se demander si elles y contribuent vraiment.

L'externalisation du droit d'asile, du contrôle des frontières, au travers de la logique des états tampons,

---

1 Coordinatrice secteur Migration et Développement, CIRE

représentent une régression en termes du respects des droits de l'Homme et rajoute une charge sociale que les pays tiers doivent assumer .

Le conditionnement l'Aide Publique au Développement, à la signature par les pays tiers des accords de réadmission de leurs ressortissants se trouvant illégalement sur le territoire européen, entraverait le développement de ces pays, dans la mesure où ce sont les secteurs prioritaires (santé, éducation) qui en souffriraient le plus. De plus cette mesure aurait elle vraiment des effets, certains pays tirent plus de bénéfices des transferts financiers des migrants que de l'APD.

De même on peut se questionner sur la compatibilité de l'article 13 de l'accord de Cotonou, qui sous entend une négociation sur les questions de migration, basée sur l'efficacité des politiques migratoires de l'Union Européenne, avec la finalité recherchée de cet accord. Qui vise la réduction de la pauvreté et le développement durable.

Il y a clairement, dans les politiques migratoires actuelles, un premier objectif restrictif et sécuritaire, et ces mesures prises dans le cadre de la coopération avec les pays tiers sont tout à fait questionnables.

Aucune des dispositions visant à limiter la migration n'a le moindre impact sur le développement socio-économique des Pays d'origine et au contraire, elles ont des effets négatifs :

- augmentation l'immigration illégale;
- augmentation du travail illégal et donc par conséquence la diminution des salaires pour les travailleurs des pays d'accueil;
- augmentation du trafic des êtres humains;
- augmentation des risques pris par les migrants;
- installation permanente des migrants et de leur famille dans les pays d'accueil faute de pouvoir circuler; ;
- utilisation de canaux illégaux pour les transferts financiers;
- diminution des possibilités d'investissements à distance;...

Il est donc clair qu'aucun moyen visant à limiter la migration Sud-Nord ne peut être considéré comme une stratégie de développement et donc les programmes mis en place à cette fin ne doivent en aucun cas relever des financements liés à l'Aide Publique au Développement.

Il est important de distinguer la gestion des flux migratoires et le rôle de la coopération au développement des pays les moins avancés dans le renforcement du potentiel que représente la migration sur le développement de ces pays.

### **La migration économique pour quel développement ?**

Si le premier objectif des politiques migratoires actuelles est sécuritaire, le second et notamment celui viser par les politiques de migration économiques<sup>2</sup> en gestation, est sélectif et ne répond qu'aux besoins des pays industrialisés.

La migration représente, certes, une des réponses aux besoins économiques et démographiques de l'UE et la migration économique est une partie intégrante des discussions sur la libéralisation du commerce au sein de l'OMC, toutefois les considérations politiques n'envisagent pas la libre circulation des personnes.

Les programmes ou les projets de programmes de migration économique visent principalement les personnes qualifiées, oubliant quelques peu les effets négatifs que le départ de ces personnes provoquent dans les pays d'origine<sup>3</sup>, et ne prévoient aucune compensation pour l'investissement perdu pour les pays en terme d'éducation.

Si dans les discours on mentionne le besoin croissant de main d'oeuvre pour certains secteurs délaissés par les travailleurs autochtones (comme l'horeca ou la construction) ou émergeant (comme les soins à domicile aux personnes âgées...), on se demande pourquoi on ne reconnaît pas que ces secteurs sont déjà largement couverts par des migrants, dont des personnes non documentées, et que l'on ne procède pas à leur régularisation des travailleurs sans papiers et que ces catégories ne sont pas incluses dans les programmes envisagés.

Là encore les politiques doivent être élaborées dans le cadre d'une concertation prenant en compte les besoins tant des pays d'accueil que des pays d'origine et systématiquement inclure des mesures assurant

---

2 ou anciennement dénommée « migration du travail »

3 La fuite du personnel médical dans plusieurs pays d'Afrique Sub saharienne compromet sérieusement l'accès de ces populations aux soins de santé, et par conséquence le développement même des pays.

la protection des droits des travailleurs migrants et la transférabilité de leur couverture sociale.

## **Des politiques migratoires favorables au développement**

Si l'on doit considérer que la migration est un fait qui continuera de croître dans un monde de plus en plus globalisé, que la mobilité humaine a été et continuera d'être un élément dynamique de l'évolution des sociétés, il faut reconnaître les nouveaux paradigmes de la migration contemporaine.

Le concept binaire « migration permanente »/« migration temporaire » prédomine toujours dans les discours et l'approche selon laquelle sont envisagées les politiques migratoires. Or la réduction des distances par les moyens de transports, les technologies de la communication font que la migration tend à prendre un caractère de plus en plus circulaire ou transnational c'est à dire, des allers et retours, la résidence alternée dans le pays d'origine et un, voire deux, pays d'accueil, et donc le maintien des liens sociaux, politiques et économiques forts avec les communautés d'origine. Ces nouveaux paradigmes représentent un levier important pour le développement, et il serait donc opportun de définir des politiques migratoires favorables au développement.

Pour cela, il faudrait que ces politiques soient le fruit d'un dialogue et d'une concertation avec les pays d'origine, tenant compte de ces nouveaux paradigmes, afin d'établir des collaborations gagnant-gagnant, potentialisant l'effet des migrations sur le développement.

Il conviendrait, entre autres :

- d'articuler les politiques migratoires, d'intégration et de développement dans le cadre d'une négociation avec les pays d'émigration
- de ratifier et d'appliquer les instruments internationaux en matière de protection et respects des droits des migrants, et des droits des travailleurs migrants.
- de faciliter la circulation des personnes au travers de l'assouplissement de la procédure de délivrance des visas. (permettant, ainsi, de réduire la migration clandestine et le rôle des filières de trafiquants d'être humains.
- d'établir des politiques bi/multilatérales de migration économique, favorisant la mobilité des personnes
  - programmes de migration du travail flexibles, en fonction des besoins des pays d'émigration et d'immigration
  - statut basé sur les droits et devoirs de personnes et non liés à des contrats établis par un employeur
  - assurer par des accords et mécanismes bilatéraux la transférabilité de la couverture sociale ou des droits à la pension
- concevoir une nouvelle approche de la notion de citoyenneté, et reconnaître celle de la transnationalité.

## **Le rôle de la Coopération au développement dans le renforcement de l'apport de la migration sur le développement des pays les moins avancés.**

Si l'approche « plus de développement pour moins de migration » a montré ses limites quant à la limitation de la migration, du moins à court terme, il n'en reste pas moins important de poursuivre les efforts afin de diminuer les inégalités Nord-Sud et permettre à tous de trouver, si tel est son souhait, dans son pays, des conditions de vie dignes .

Le rôle fondamental de la « coopération au développement », reste le même, toutefois il peut s'enrichir du renforcement du potentiel que représente la migration sur le développement.

Quelques aspects que des politiques de développement pourraient inclure seraient :

### **En ce qui concerne les transferts financiers**

- le renforcement de la mise en place de système financiers transnationaux:
  - transparence et diminution des coûts de transferts;
  - extension des réseaux bancaires dans les pays d'origine, notamment par l'articulation avec des Institutions de Micro-finances (IMF);
  - offre des produits diversifiés répondants aux besoins spécifiques des migrants et de leur famille.

- le renforcement des possibilités d'investissement:
  - mise en place de mesures incitantes, facilités administratives et fiscales;
  - facilitation de l'accès au crédit ;
  - constitution de fonds de garantie pour les initiatives d'investissement économique;
  - appui aux familles et/ou migrants dans leurs projets d'investissement économique;
  - appui aux organisations de migrants dans leurs initiatives d'investissement collectif (économique ou social);
  - intégration des projets dans des programmes de développement local afin de réduire la dépendance des communautés locales des fonds venant des communautés de migrants;
- le renforcement des programmes psychosociaux visant à minimiser les effets négatifs des transferts financiers au niveau social ( « argent facile », dépendance vis à vis des transferts ...)

### **En ce qui concerne le transfert de compétences et les échanges sociaux**

- mise en place de programme/structures favorisant le transfert de compétences et la circulation des personnes qualifiées;
- renforcement des mécanismes permettant de faciliter les liens entre les Etats des pays d'origine et les communautés de migrants;
- facilitation des communications entre communautés d'origine et communautés migrantes;
- facilitation de la contribution au développement des personnes retournant dans leur pays d'origine.

### **En ce qui concerne les projets de développement communautaires soutenus par les associations de migrants**

- renforcement de l'auto-organisation des communautés de migrants;
- promotion de la participation des migrants dans les programmes de développement;
- promotion des partenariats entre communautés de migrants et acteurs de développement dans les pays d'accueil (ONGD, communes, villes, région...);
- établissement de partenariats entre les organisations de migrants et les acteurs de développement dans les pays d'origine.

Mais au-delà des considérations et des recommandations mentionnées ci-dessus quelques questions méritent d'être soulevées.

L'approche des politiques migratoires, mais également d'intégration et de développement actuelles ne tendent-elles pas à répondre davantage aux intérêts des pays développés, qu'à assurer le respect des droits de l'homme?

Si une politique Migration et Développement nécessite une approche et une implication multi sectorielle n'existe-t-il pas des risques de confusion de rôle, comme par exemple dans le fait que la Communication de la Commission Européenne « Migration et Développement » est-elle élaborée par la Direction Générale Justice, Liberté et Sécurité?

La discussion doit-elle se limiter à la cohérence entre politiques migratoires et de développement? quels sont les effets des politiques économiques actuelles et à venir sur la migration? Dans le cadre de la globalisation, une plus grande cohérence entre les politiques économiques et les politiques de développement, notamment en soutenant le développement de l'économie locale, n'est-elle pas nécessaire pour favoriser les investissements des migrants et de leur famille?

Lorsque l'on se limite à la question du développement des pays les moins avancés, n'oublie-t-on pas une partie du débat, ... la migration ne profite-t-elle pas aussi au développement du Nord, et les politiques migratoires ne favoriseraient-elles plutôt le développement du Nord?